



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : MARCHÉ SUBSEQUENT N°2 RELATIF
A L'ORGANISATION DE DEJEUNERS FESTIFS
POUR LES RETRAITES VINCENNOIS EN 2026**

**DÉCISION N° DM-CCAS-26-008
EN DATE DU 26 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre Communal d'Action Sociale d'organiser un déjeuner festif à destination des retraités vincennois ;

CONSIDÉRANT la décision n°DM-CCAS-25-004 en date du 13 mars 2025 d'attribuer l'accord-cadre à marchés subséquents relatif à l'organisation de déjeuners festifs pour les retraités vincennois aux sociétés VENDOME RECEPTION, SEINO VISION, COMPAGNIE DES BATEAUX MOUCHES ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société VENDOME RECEPTION jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement du marché subséquent n°2 ;

D É C I D E

D'ATTRIBUER le marché subséquent n°2 relatif à l'organisation de déjeuners festifs pour les retraités vincennois en 2026 à la société VENDOME RECEPTION, sise 30 bis rue du Vieil Abreuvoir – 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE, représentée par Monsieur Stéphane GERBET en sa qualité de Directeur Général.

Le marché subséquent n°2 est conclu pour un montant maximum annuel de 41 000 € HT (soit 49 200 € TTC).

Il prend effet à sa notification pour une durée de validité comprise dans la période du 26 mai au 11 juin 2026 (hors mardi, vendredi, week-end, jours fériés).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20260226-Imc1H14022H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/02/2026
Date de Publication : 26/02/2026